

Anthropologie & développement

n° 53, 2022



Anthropologie & développement est une revue bilingue à comité de lecture, publiée par l'APAD.
Les articles publiés dans les précédents numéros sont disponibles sur
<https://journals.openedition.org/anthropodev/> avec une barrière mobile de six mois.

Anthropologie & développement is a bilingual peer reviewed journal, published by APAD.
Papers from earlier issues are available on
<https://journals.openedition.org/anthropodev/> after six months.

Comité de lecture / Scientific Committee

Giorgio Blundo (EHESS, Marseille)	Oumarou Hamani (LASDEL, Niamey)	Pascale Moity-Maizi (SupAgro, Montpellier)
Ann Cassiman (Faculty of Social Sciences, Leuven)	Jean-Pierre Jacob (IHEID, Genève)	Roch Mongbo (Université d'Abomey-Calavi, Abomey-Calavi)
Jean-Pierre Chauveau (IRD, Montpellier)	Ludovic Kibora (CNRST, INSS, Ouagadougou)	Tania Murray Li (Toronto University, Toronto)
Jean Copans (Université Paris Descartes, Paris)	Pierre-Joseph Laurent (UCLouvain, Louvain-la-Neuve)	Jean-Pierre Olivier de Sardan (LASDEL, Niamey)
Mirjam De Bruijn (Afrika Studiecentrum, Leiden)	Philippe Lavigne Delville (IRD, UMR GRED, Montpellier)	Fatoumata Ouattara (IRD, UMR LPED, Marseille)
Abdou Salam Fall (Université Cheikh-Anta Diop, Dakar)	Pierre-Yves Le Meur (IRD, UMR SENS, Nouméa)	Maud Saint-Lary (IMAF, Paris)
Marion Fresia (Institut d'ethnologie, Neuchâtel)	David Lewis (London School of Economics, Londres)	Mahaman Tidjani Alou (LASDEL, Niamey)
Sten Hagberg (Uppsala University, Uppsala)	Christian Lund (Copenhagen University, Copenhagen)	

Comité de rédaction / Editorial Board

Sophie Andreetta (ULiège, Liège)	Magali Chelpi-den Hamer (IMAF, Aix-en-Provence)	Jacinthe Mazzocchi (LAAP, UCLouvain, Louvain-la-Neuve)
Sylvie Ayimpam (IMAF, Aix-en-Provence)	Marie Deridder (Uppsala University, Uppsala)	Anneke Newman (ULB, Bruxelles)
Thomas Bierschenk (Johannes Gutenberg Univ., Mainz)	Nehara Feldman (CURAPP, Univ. de Picardie, Amiens)	Emmanuelle Piccoli (DVLP, UCLouvain, Louvain-la-Neuve)
Jacky Bouju (IMAF, Aix-en-Provence)	Pauline Jarroux (CUREJ, Univ. de Rouen, Rouen)	Jessica Pourraz (Centre Emile Durkheim, Bordeaux)
Laurence Boutinot (CIRAD, Montpellier)	Éric Komlavi Hahonou (LASDEL, Roskilde University, Roskilde)	Alexis Roy (IMAF, Paris)
	Cristiano Lanzano (Nordic Africa Institute, Uppsala)	

Secrétaire de rédaction

Marie-Christine Polge

Rédacteur en chef

Alexis Roy

Directeur de publication

Philippe Lavigne Delville

Instructions aux auteurs / Editorial Guidelines

Voir sur le site de l'APAD/see APAD website (www.apad-association.org)



Pressions sur les terres au Sud-Kivu (RDC)

Quelle alternative face à la saturation agraire
sur l'île d'Idjwi ?

Joël Baraka Akilimali*, Dieudonné Bahati Shamamba**,
An Ansoms***

La présente recherche requestionne le débat des pressions foncières dans l'Est de la RDC en sortant d'une explication devenue classique sur l'origine des conflits fonciers autour des variables « terre - pouvoir - identité ». Elle met en exergue la variable « démographie » et son corollaire de la « rareté de la terre » comme donne inéluctable de la crise agraire dans un contexte particulier d'insularité. Bien que la forte saturation agraire observée sur l'île d'Idjwi soit doublée de fortes inégalités dans la répartition de la terre, l'analyse insiste sur la faible conflictualité violente du fait de l'absence de politisation agraire par des élites locales. L'analyse met également en exergue la décongestion foncière rurale à travers des migrations permanentes vers les centres semi-ruraux ou vers les grandes villes. L'absence de grands conflits fonciers est également expliquée par la capacité pour les populations rurales à innover dans les systèmes agraires contre l'insécurité foncière et alimentaire, par le recours aux savoirs locaux et aux arrangements souples sur les plantations et autres grandes exploitations foncières, à la base de la résilience agraire locale.

This study reassesses the debate around land pressures in eastern DRC by moving from what has become a classic explanation of the origin of land conflicts around "land-power-identity" variables. It highlights the "demography" variable and its corollary "land scarcity" as a key factor in the agrarian crisis in a special context of insularity. Although the considerable agrarian saturation observed on Idjwi island is compounded by considerable inequalities in land distribution, this analysis emphasises the low levels of land conflicts due to an absence of agrarian politicisation on the part of the local elites. It also highlights the decongestion of rural land as a result of continuous migration to semi-rural areas or large towns. The absence of major land conflicts can also be ascribed to the capacity of rural populations to bring about innovations in agrarian systems to combat land and food insecurities by having recourse to local knowledge and flexible arrangements on plantations and other large farms as a key driver of agrarian resilience.

* Politiste, juriste, Institut supérieur de développement rural de Bukavu (ISDR-Bukavu) et Pole Institute (Goma, RDC) ; barakajoel300@gmail.com

** Agronome, Faculté des sciences agronomiques, Université catholique de Bukavu (UCB) ; bahati.shamamba@ucbukavu.ac.cd

*** Économiste, politiste, Université catholique de Louvain (UCLouvain), Centre d'études du développement (DVLP-IACHOSS) ; an.ansoms@uclouvain.be

Introduction : l'île d'Idjwi dans la tourmente agraire des Hautes Terres du Kivu

L'instabilité politique, économique et sociale que traverse l'Est de la république démocratique du Congo (RDC) – et spécialement les Hautes Terres du Kivu¹ – (International Alert, 2009) affecte sensiblement la gouvernance foncière. La déstructuration des équilibres agraires traditionnels qui en résulte s'observe à la fois sur le plan institutionnel (Ansoms et Marysse, 2011 ; Mugangu, 2009 ; Mafikiri Tsongo, 1994) et sur le plan conjoncturel. Dans certains cas, l'instabilité foncière entraîne une ingouvernabilité marquée par une économie politique foncière de type « anarchiste² » (Mudinga, 2017 ; Stearns et Kiepe, 2020). Plusieurs recherches expliquent l'origine des conflits fonciers dans cette région à travers le lien entre terre, identité et pouvoir³. Elles pointent généralement le blocage des réformes foncières et agraires certes observables dans plusieurs autres milieux du Kivu (Kambale-Nzweve et Mudinga, 2013) à cause des rivalités identitaires et des blocages institutionnels entretenus par des élites politiques (Mathys et Vlassenroot, 2016), mais ces raisons sont inopérantes, s'agissant du territoire insulaire d'Idjwi.

Cependant, rares sont les recherches qui concentrent leurs analyses sur la forte démographie et ses liens avec la dynamique des conflits fonciers autour des ressources. La démographie présente pourtant une influence réelle sur les pratiques agricoles, et joue un rôle clé dans l'exiguïté des terres (Dally, 2016 ; Tallet, 2003) et la pression foncière dans l'Est de la RDC. L'élément démographique – en combinaison avec le changement climatique et la dégradation environnementale – accentue la pression sur les terres, avec comme conséquences la dégradation des sols, la baisse de la fertilité, la baisse de la productivité, et l'augmentation de l'insécurité alimentaire (Mufungizi et Deville, 2008). Grégoire Ngalamulume (2016) rappelle comment les pressions foncières sont plus présentes dans la région où se décline une forte densité de population (plus de 200 habitants au km²). Cette affirmation était déjà vérifiable en 1984, lors du dernier recensement démographique en RDC alors Zaïre⁴.

¹ Aussi appelées « Kivu montagneux », elles correspondent à une importante région autour du rift albertin occidental, le long de la chaîne des Mitumba qui va du Nord-Kivu jusqu'au Nord-Katanga. Une étude récente de UN-HABITAT rappelle que cette partie présente des « caractéristiques écologiques favorables à l'agriculture et à l'élevage qui ont suscité les convoitises et provoqué des aménagements agricoles » (Ramanantsoa, 2019 : 37).

² L'anarchisme étant entendu ici dans le sens de la contestation de l'autorité étatique établie conduisant au primat d'une organisation rebelle généralement autogestionnaire. Voir à ce sujet les travaux de James Scott, notamment *Zomia ou l'art de ne pas être gouverné. Une histoire des hautes terres d'Asie du Sud-Est* (2019, Paris, Seuil).

³ Schéma explicatif particulièrement popularisé par les travaux d'une organisation locale, Action pour la paix et la concorde (APC), impliquée activement dans la recherche et l'action sur les conflits fonciers en particulier au Sud-Kivu.

⁴ Henri Nicolai constate à propos du recensement scientifique officiel de 1984 que « le taux de concentration de la population est très élevé (0,84), un des plus élevés sinon le plus élevé du Congo-Zaïre notamment sur trois noyaux principaux de peuplement : le pays Nande au nord, l'ensemble Masisi-Bwito-Bwisha au nord du lac Kivu et le pays Shi au sud-ouest de ce lac. Dans ces noyaux, on rencontre des densités supérieures à

L'île d'Idjwi constitue particulièrement une illustration frappante de ce phénomène. La population de l'île d'Idjwi était estimée en 1927 à 7 000 habitants. Elle est successivement passée à 51 000 habitants en 1965 et à 155 406 habitants en 2004. Selon le rapport de la zone de santé basé sur des recensements ménage par ménage, la population est estimée à 197 187 habitants en 2008 (MECNT, 2011 : 83). En 2016, le nombre d'habitants en Territoire insulaire d'Idjwi est estimé à 320 000 par l'administration du territoire (CAID, 2016). Ainsi, le territoire d'Idjwi présente la densité de population la plus élevée du Sud-Kivu, ce qui accroît sa vulnérabilité dans un contexte d'insularité limitant toute possibilité d'extension foncière et territoriale (Bernadie et Taglioni, 2005 ; Veyret, 2011).

L'objectif de la présente réflexion est de mettre en évidence la pression exercée sur la terre dans le territoire insulaire d'Idjwi pour réfléchir à des pistes possibles de sortie de la crise agraire qui en résulte. La première partie offre une analyse du contexte foncier dans l'Est de la RDC en général et sur le territoire d'Idjwi en particulier. La deuxième partie présente l'évolution de l'occupation du sol au fil du temps sur l'île d'Idjwi, à partir d'une analyse des images satellitaires Landsat. Nous y rattachons une analyse des besoins en terres agricoles au fil du temps en interaction avec l'évolution de la démographie. Une troisième partie offre un questionnement autour de l'innovation agraire et agricole comme réponse potentielle aux pressions foncières. Des recherches qualitatives de terrain ont été faites entre février et mai 2017 à travers l'observation participante et les entretiens semi-structurés dans la partie sud de l'île, en chefferie Ntambuka, par Joël Baraka Akilimali en collaboration avec An Ansoms. Puis une enquête quantitative a été conduite dans la partie nord de l'île, en chefferie de Rubenga, en 2018, par Dieudonné Bahati Shamamba auprès de 120 ménages et d'autres acteurs comme les autorités coutumières, le pouvoir public, les associations locales. Les ménages enquêtés ont été choisis aléatoirement sur les listes des ménages dans les localités de Bugarula, Bukenke, Bushonga et Nkola. Ces dernières ont été choisies pour leur accessibilité. Le choix des ménages a été effectué à l'aide d'un tirage successif sans remise sur les listes disponibles aux bureaux des localités. L'enquête a été réalisée à l'aide d'un questionnaire permettant d'obtenir des informations en lien avec le mode d'accès à la terre et l'influence de celui-ci sur les choix cultureux pour les ménages. Un tableur Excel a permis de calculer les données des fréquences et les effectifs pour les variables considérées.

Contexte foncier particulier sur l'île d'Idjwi

Brève présentation de l'île d'Idjwi

L'île d'Idjwi est un territoire de la province du Sud-Kivu situé en plein lac Kivu dans l'Est de la RDC, à la frontière avec le Rwanda. Ce territoire insulaire, jadis subdivision du territoire de Kalehe, a une superficie de 310 km². Créé en tant qu'entité territoriale administrativement autonome de Kalehe par l'ordonnance n° 078/238 du 29 septembre 1974, ce

150 habitants au km² et parfois davantage donc des situations très proches de celles du Rwanda voisin dont elles constituent le prolongement » (Nicolai, 1994 : 5).

territoire se trouve dans une configuration stratégique entre les deux chefs-lieux des provinces du Nord et Sud-Kivu, soit la ville de Goma au nord et celle de Bukavu au sud. Idjwi est la plus grande île de la RDC et la deuxième de l'Afrique continentale.

Le territoire insulaire d'Idjwi est subdivisé en deux chefferies : la chefferie Rubenga au nord et la chefferie Ntambuka au sud. La chefferie Ntambuka présente trois groupements : Mugote, Nyakalengwa et Mpena. La chefferie Rubenga présente également trois groupements : Bugarula, Bunyakiri et Kihumba (Zabaday, 1992 : 6). L'île est habitée par une population principalement constituée de la tribu Bahavu qu'on retrouve sur les deux rives du lac Kivu, mais également par les Pygmées et une petite population issue des migrations rwandaises, respectivement de 1959 et de 1994, métissés généralement avec les Bahavu. Il existe plusieurs clans à Idjwi, mais ceux-ci sont regroupés autour du clan régnant des Basi-bula qui font alliance avec les Bahande pour gouverner la grande tribu des Bahavu d'Idjwi à travers un modèle de chefferie coutumière (Newbury, 1990).

Répartition de la terre à Idjwi et émergence des inégalités agraires

Parler de la répartition de la terre à Idjwi nous oblige à remonter à l'année 1935, où les premières mesures formelles dans la répartition foncière ont été prises. À cette époque, la population s'élevait à 17 513 habitants et c'est en fonction de cette taille de la population qu'intervint la politique coloniale de répartition foncière résumée à travers le tableau 1 ci-après.

*Tableau 1 : Répartition foncière sur l'île d'Idjwi à l'époque coloniale
(Reyko, 1935 ; cité par Zabaday, 1992)*

Ordre	Classification	Superficie	%
1	Terres nécessaires aux indigènes	17 936,67 ha	60,70 %
2	Réserves forestières	4 917,10 ha	16,64 %
3	Terres concédées à la société Linéa	2 319,60 ha	7,85 %
4	Terres concédées au prince de Ligne	160,00 ha	0,54 %
5	Terres concédées aux Pères blancs	200,60 ha	0,67 %
6	Bonnes terres disponibles à Malambo (Idjwi-Nord)	595,99 ha	2,00 %
7	Terres incultes	3 045,20 ha	10,30 %
8	Affleurements rocheux	370,00 ha	0,91 %

Du tableau 1 ressortent trois grandes constatations en rapport avec la dynamique agraire à Idjwi. Tout d'abord, dès 1935, les terres réservées aux populations locales qualifiées d'« indigènes » ne représentaient que 60 % de l'ensemble du territoire. Cette répartition n'a pas été questionnée à ce jour par les pouvoirs publics alors que la population a été multipliée par vingt, voire plus. Ainsi, dès 1996, Mpangukano notait déjà l'existence des paysans sans terre :

Il s'observe depuis quatre ans un mouvement quotidien des personnes venant de l'extrême sud de l'île d'Idjwi vers le centre, à la recherche du travail dont la rémunération est évaluée en vivres. Ce déplacement est conditionné par la recherche de vivres. Souvent elles ne sont pas payées ou ne trouvent pas directement du travail dès le premier jour, ce qui les oblige à implorer la générosité de leurs connaissances pour survivre avant de trouver une occupation régulière. (Mpangukano, 1996 : 27-34)

La pression foncière a aussi de plus en plus poussé la population à cultiver « les terres incultes », représentant près de 11 % du territoire. Leur inaptitude à la production conduit régulièrement à des éboulements et aggrave le problème de l'érosion.

La réserve forestière de Nyamusisi, constituée sur une étendue de 16,64 % du territoire insulaire, a été créée officiellement en tant qu'aire protégée en 1952. En 1994, suite au génocide rwandais, elle a été occupée par les réfugiés qui ont afflué sur Idjwi. Après le départ de ceux-ci, les paysans ont à leur tour commencé à exploiter ces forêts avec la complicité de l'armée et de la police. À ce jour, la forêt a complètement disparu pour laisser place à l'agriculture, occupant un grand nombre des paysans sans terre dans les villages (Buchekabirhi, 2010 ; Baraka Akilimali, 2022 et 2017a).

Ensuite, une importante partie du territoire insulaire, constituée essentiellement des meilleures terres arables, fut concédée en 1935 au prince belge Eugène de Ligne (160 ha à titre privé) et à sa société Linéa (2 319,60 ha). Le prince de Ligne exploitera alors ces immenses et stratégiques terres, à la fois dans la partie nord (groupement Kihumba) et dans la partie sud (groupements Mpene et Nyakalengwa), en mettant en place des petits bateaux pour le transport des produits des périphéries lacustres de Kalehe et d'Idjwi vers la ville de Bukavu alors Constermasville (entretien avec un notable local, 14 avril 2017, à Kashara). Lors des politiques de zaïrianisation opérées en 1971, ces terres furent expropriées et concédées à monsieur Barthélemy Bisengimana, alors directeur de cabinet du président Mobutu, pour une période de 25 ans. L'occupation a néanmoins continué une fois le contrat initial arrivé à terme en 1998, vu que son fils héritier (Bertrand Bisengimana) continue à bénéficier de la titularité des droits de gestion sur ces plantations.

À part les plantations Bisengimana, l'Église catholique – par l'entremise des Pères blancs – reçut également de bonnes terres. Leur domaine était initialement estimé à quelque 200 hectares dans la mission de Kashofu ; mais, par l'intégration progressive d'autres bonnes terres à l'intérieur de l'île où s'est progressivement étendue la mission catholique, leur possession agraire dépasserait à ce jour 700 hectares.

De tout ce qui précède, le partage colonial des terres sur l'île démontre les premières manifestations des inégalités agraires, ce qui a souvent conduit à l'émergence de conflits fonciers. Cependant, contrairement à d'autres territoires où les conflits affectent des

groupes collectivement, les conflits à Idjwi se concentrent souvent autour de problèmes de délimitations ou de succession. La faible politisation des conflits peut s'expliquer par la relative homogénéité tribale à Idjwi, et par son caractère insulaire limitant la propension aux conflits violents.

Le *Kalinzi* et les mutations marchandes à Idjwi

Le *Kalinzi* est le principal mode d'acquisition foncière en vertu de la coutume. Cette pratique est fréquente à Idjwi ainsi que dans toute la région du Bushi et du Buhavu en général dans la province du Sud-Kivu. Loin d'être simplement un contrat d'ordre civil dans la gestion foncière rurale, il constitue une véritable « structure structurante » (Mugangu, 1996 ; cité par Acker, 1999) qui traduit l'organisation politique dans l'arène foncière locale. Ainsi, selon Jacques Hecq :

Cette forme de tenure foncière est à la base de l'organisation sociale et agricole du pays. C'est elle, en effet, qui régit les constituants essentiels de l'exploitation. L'obtention du droit de *Kalinzi* par un particulier entraîne automatiquement son assujettissement tant foncier que politique à l'autorité suzeraine. (Hecq, 1963 : 60)

Coutumièrement parlant, l'attribution du *Kalinzi* suivait la hiérarchie sociale et une certaine rigueur dans son attribution et dans sa contrepartie généralement constituée en nature (biens cheptels ou récoltes saisonnières suivant l'étendue du fonds *Kalinzi*). Seuls les notables auxquels le *Mwami* a confié une parcelle de son pouvoir foncier ont le droit de concéder des *Kalinzi* (Khonde, 1975 : 42). Cependant, les *Barhambo* (généralement chefs des clans ou hauts fonctionnaires coutumiers) et les *Bashamuka* (chefs des grandes familles) – qui étaient jadis les acteurs majeurs dans l'intermédiation du régime foncier du *Kalinzi* à Idjwi – accordaient les terres à la masse paysanne constituée des *Bagunda* (paysans). Avec cette forme de tenure, on aboutissait au morcellement du *Kihanda* qui désigne en quelque sorte le territoire constitué en *Kalinzi*. Les chefs du *Kalinzi* étaient alors chargés de percevoir la rente conséquente, généralement parmi les membres de leur clan⁵, et la transféraient au *Mwami* (entretiens avec les notables en groupement Mugote, avril 2017).

Cependant, les mutations sociopolitiques intervenues au cours du siècle dernier ont conduit à des pressions foncières dans les rapports locaux. La marchandisation foncière qui en a résulté a bouleversé différents aspects du contrat foncier coutumier principalement appelé *Kalinzi*. Ainsi, dans le temps, le *Kalinzi* représentait à la fois la subdivision de l'espace foncier entre grandes familles régnautes (les *Bashamuka*, chefs des familles, chefs des collines, etc.) ayant fait allégeance au *Mwami* et la rente foncière payée généralement en nature sur l'espace acquis par ces chefs des terres décentralisés. Tout d'abord, la rente du

⁵ Zabaday Ngabo note à cet effet que « la propriété de terre s'organise autour du clan selon la provenance et le moment d'arrivée des membres, mais surtout suivant un ancêtre commun qui est reconnu tuteur du *Kalinzi* auprès du *Mwami*. La composition du clan n'est pas uniforme. Un village peut avoir deux ou plusieurs clans tout comme un clan peut s'étendre sur plusieurs villages. Les membres du clan ne sont pas tous tenus de rester exclusivement dans le village. Ils se déplacent selon les nécessités du moment. La propriété foncière bien délimitée reste sous la protection du chef du clan (chef du village) et est gérée collégialement par ses frères et leurs enfants. Le clan est composé de plusieurs familles descendant d'un ancêtre commun » (Zabaday, 1992 : 26).

Kalinzi est devenue financière avec l'évolution des rapports socio-économiques locaux. Ceci a changé le statut du *Kalinzi* en le mettant entièrement dans le commerce, contre la conception coutumière qui voulait que le *Kisokuru* (les terres ancestrales) assujetti au paiement du *Kalinzi* ne soit pas aliéné par des transactions marchandes définitives. Aujourd'hui, on voit des transferts définitifs de la terre à Idjwi, ce qui est devenu presque la norme. Aussi, les relations de pouvoir entre les chefs coutumiers et les paysans ont changé sensiblement. Au cours de la dernière décennie, des contestations de paiement du droit du *Kalinzi* ont été rapportées, avec des acteurs nouveaux – souvent des jeunes – argumentant que cette redevance était anachronique et illégitime dans un contexte de citoyenneté et de démocratisation.

Deux facteurs expliquent ces mutations à Idjwi. D'une part, il y a eu un changement du mode de vie lié à l'habitat, entraînant une rupture avec les modes de vie traditionnels marqués par des habitations isolées. Actuellement, la tendance dominante est le regroupement des populations dans de petits centres semi-ruraux, souvent le long des routes principales. Les constructions modernes émergentes au sein de ces centres y densifient des alternatives de survie en dehors de la terre (de plus en plus maigre et improductive), situation qui pousse les populations rurales à vendre leurs portions de *Kalinzi* aux plus offrants pour se trouver une place dans les petits centres émergents. Cette situation s'accroît également avec le renouvellement générationnel, car la plupart des acteurs fonciers des générations passées attachées à la terre du *Kalinzi* sont en train de mourir. En conséquence, la terre dans les centres ruraux d'Idjwi devient également de plus en plus chère, car ceux qui échouent dans leur adaptation au sein des villes de Bukavu et Goma ou ailleurs ont tendance à retourner vers ces centres ruraux qui s'occidentalisent de plus en plus.

D'autre part, nous avons remarqué qu'au cours des 15 dernières années, il s'est opéré de fortes migrations des populations insulaires en direction de la ville de Bukavu et surtout en direction de la ville de Goma. Ceci a créé un fort engouement pour la vente de la terre, surtout de la part des populations pauvres. Actuellement, d'autres paysans se déplacent plus loin au Sud-Kivu, notamment dans le territoire de Fizi où la pêche semble plus favorable, au lac Tanganyika qui serait plus poissonneux que le lac Kivu. De nombreux jeunes pêcheurs ont migré alors à Uvira et Fizi et certains ont eu tendance à louer ou à vendre leur terre. Dans ce même angle, d'autres jeunes insulaires ont pris la route des zones minières (or, coltan et cassitérite), notamment à Walikale dans le Nord-Kivu. D'autres vont même jusqu'en Ituri, à plus de 500 km, pour le commerce, l'exploitation minière et la recherche de terres plus grandes que l'île d'Idjwi ne leur offre plus. Il en ressort que ces migrations « silencieuses », mais très abondantes à Idjwi, ont considérablement affecté le territoire et la terre, car de nombreux paysans ont vendu la portion de leur *Kalinzi* pour avoir les moyens d'émigrer dans les villes ou dans les autres territoires jugés plus viables (entretiens à Nyakalengwa et à Mugote, 2017).

Compétition foncière à Idjwi et implication sur les pratiques de l'agriculture

Dans ce point, nous décrivons l'évolution de la population entre 1975 et 2015, et son impact sur l'occupation et les pratiques agraires sur les terres à Idjwi.

Évolution de la population sur l'île d'Idjwi et celle des besoins en terres

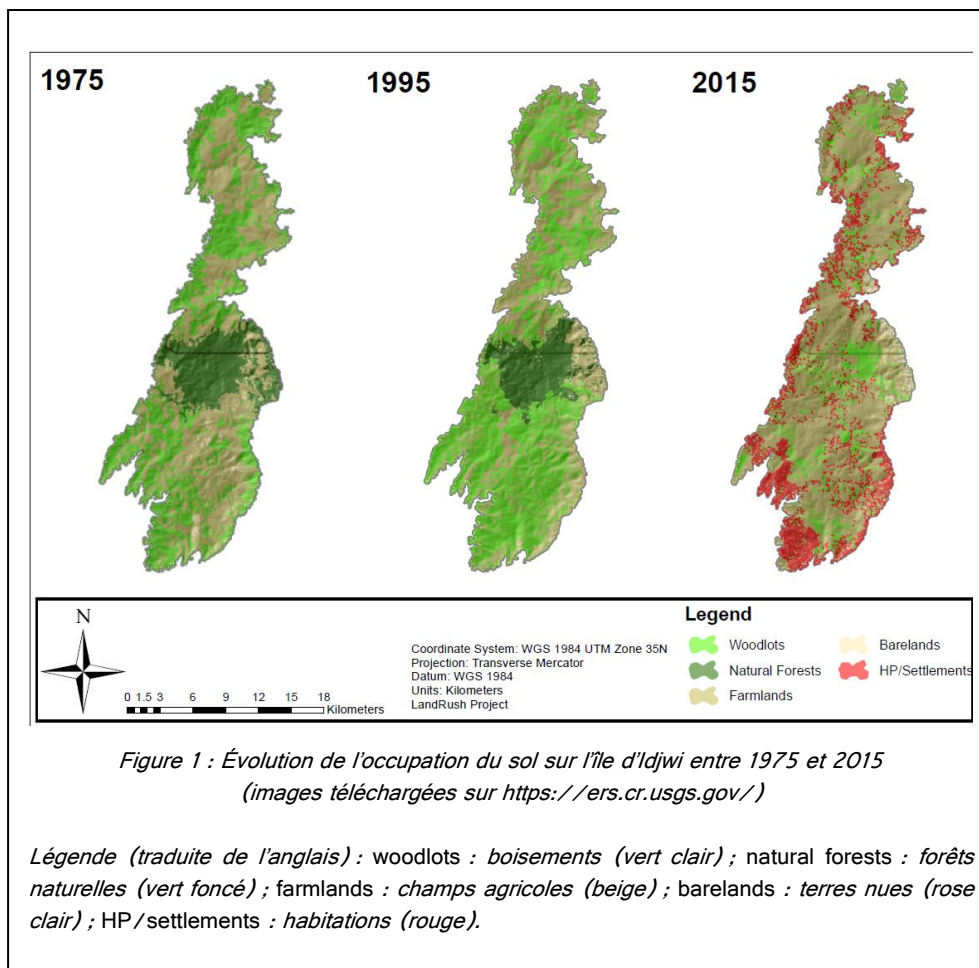
Selon les données recueillies auprès du bureau du territoire d'Idjwi, la population a plus que triplé entre 1975 et 2015. En 2015, la densité de la population à Idjwi était évaluée à 853 habitants par km², figurant parmi les plus élevées des milieux ruraux en province du Sud-Kivu. En termes de dimension, Idjwi est le plus petit territoire du Sud-Kivu et, bien qu'il soit aussi le moins peuplé, il présente la plus grande densité de la province du Sud-Kivu⁶.

L'augmentation de la population a très certainement eu des conséquences en termes de besoins alimentaires. Cependant, l'expansion agricole n'a pas pu suivre le même rythme. Les terres cultivées ont évolué de 122 680 ha en 1975 à 190 500 ha en 2015, soit une augmentation de 55,3 %. Elles sont ainsi passées de 44,83 % à 69,56 % du total des terres de l'île en quarante ans. Cette évolution – aussi bien pour l'espace cultivé que pour d'autres besoins en terres notamment les logements – s'est faite en défaveur des espaces verts sur l'île. Entre 1975 et 2015, le territoire d'Idjwi a perdu 98 % de sa forêt, comme cela ressort sur la figure 1. L'image de 2015 (à droite) montre qu'on ne trouve plus de forêt naturelle à Idjwi, seuls quelques boisements isolés. L'augmentation de la population implique également, naturellement, celle des logements. L'image de 2015 montre une concentration d'habitations à travers les points rouges. On note, à ce sujet, des efforts dans l'amélioration de la qualité de l'habitat avec, depuis une vingtaine d'années, la prévalence des maisons avec toiture en tôle. La proximité avec le Rwanda permettrait de se procurer plus aisément des matériaux de construction et ainsi d'améliorer la qualité de l'habitat. Cependant, les conditions d'habitat restent souvent difficiles pour la plupart des gens.

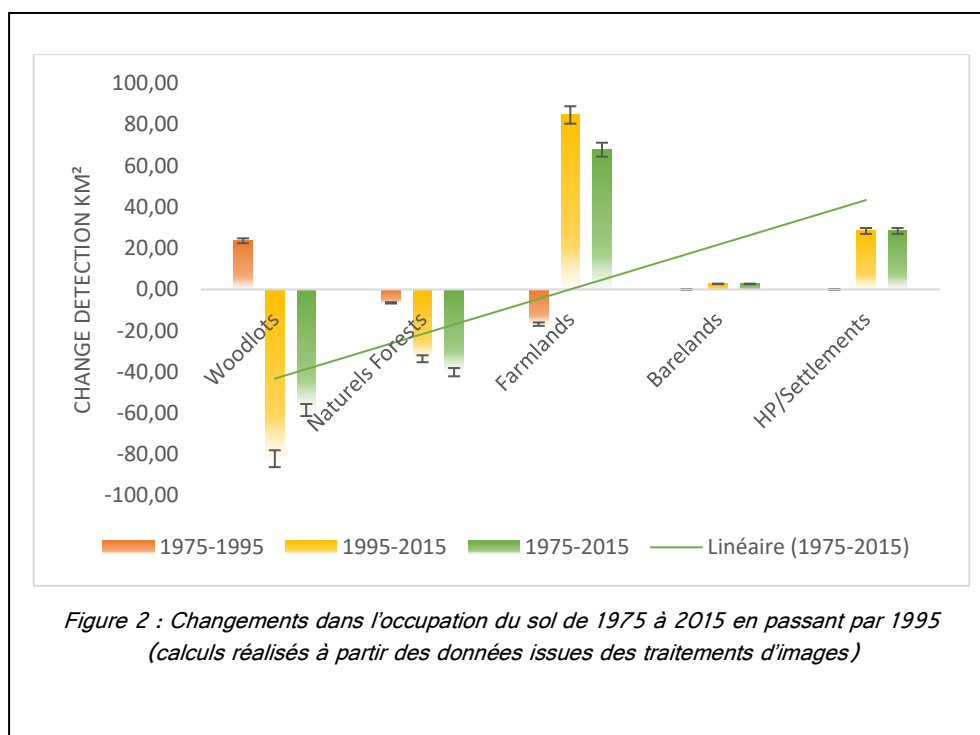
Avec le gros des terres se retrouvant entre les mains de grands concessionnaires, les besoins pour les paysans n'ont pu se satisfaire qu'à travers la location. Et, en même temps, l'accès à la terre par les moyens coutumiers – en l'occurrence le *Kalinzi* – n'est plus applicable dans le milieu. Les autorités coutumières n'ont plus de terres à distribuer à la communauté comme cela est prévu par la coutume. La conséquence directe de cette situation, c'est l'émergence du phénomène « paysans sans terre » qui a pris énormément d'ampleur à Idjwi. Évaluer le nombre de ces paysans n'est pas facile. Cependant, nos observations de terrain envisagent pour l'ensemble du territoire des dizaines de milliers de « paysans sans terre⁷ », qui tendent généralement à migrer en ville, partiellement ou totalement, par manque de ressources viables localement.

⁶ Consulter à ce propos les informations récentes sur les différents territoires de la RDC en général et de la province du Sud-Kivu en particulier, publiées par la Cellule d'analyses des indicateurs de développement (CAID) sur le site : <https://www.caid.cd/> (consulté le 6 août 2021).

⁷ Dans chaque groupement (sur les six que compte l'île d'Idjwi), il se pose des cas de nombreuses familles sans terre adéquate (moins d'un hectare).



Une meilleure compréhension de l'évolution de différentes classes d'occupation du sol est fournie par la figure 2, au cours des quatre décennies, de 1975 à 2015, et incluant les évolutions de plusieurs types d'usages fonciers (foncier agricole, foncier forestier, terres déboisées, etc.).



Pratiques agricoles dans le contexte de la compétition foncière à Idjwi

Les enquêtes montrent que 72 % des ménages d'Idjwi ont l'agriculture comme principale source de revenus. Le tableau 2 reprend quelques paramètres en lien avec les caractéristiques des champs exploités par les ménages. Ces champs s'éloignent graduellement du lieu de la résidence familiale.

L'une des conséquences de cette forte pression foncière est la fragmentation des terres. Comme l'indiquent les résultats du tableau 2, la majorité des ménages cultive au moins trois champs. Il convient de noter tout d'abord qu'une bonne partie des ménages (40 %) louent des champs⁸. Avec les exigences que la location implique – aussi bien en termes de finances qu'en termes de main-d'œuvre –, les ménages sont limités dans leur possibilité de prendre un plus grand nombre de champs en location. La compétition pour accéder à ces champs est également énorme. Cette situation justifierait en partie le nombre de plus en plus élevé de ménages qui se lancent dans le petit commerce au lieu de ou à côté de l'agriculture.

⁸ Les résultats des enquêtes ont montré que les ménages cultivent en moyenne 2,59 champs (minimum : 1 champ ; maximum : 4 champs ; écart-type : 1,07 champ).

Tableau 2 : Champs à disposition des ménages, leurs modes d'accès et les cultures pratiquées (données d'enquêtes)

Paramètres en lien avec les champs		Champs exploités par les ménages (en ordre de distance du lieu de résidence)			
		Champ 1	Champ 2	Champ 3	Champ 4
Nombre de ménages cultivant le champ (%)		100	81	52	27
Mode d'accès	En propre (%)	60	51	32	17
	En location (%)	40	30	20	10
Appréciation de la fertilité du sol	Très bonne (%)	10	8	7	5
	Bonne (%)	80	57	16	6
	Médiocre (%)	10	16	29	16
Principales cultures pratiquées		Haricot, manioc, maïs, arachide, patate douce	Manioc, haricot, caféier, arachide	Manioc, haricot, arachide, maïs	Manioc, arachide, soja, maïs, bananier

Note : Les quatre champs ont été choisis dans le but de faire ressortir d'une part les modes d'accès prédominants pour les ménages et d'autre part les pratiques culturelles en lien avec ces différents modes d'accès. Les ménages cultivent en général loin de leur domicile étant donné la difficulté d'accès à la terre. On constate que la majorité des ménages cultive trois champs ; au-delà les effectifs diminuent du fait des exigences contraignantes dans la location des terres. Pendant l'enquête, il était demandé au ménage d'énumérer tous les champs qu'il exploite, du plus proche au plus éloigné. Dans ces conditions, le champ 1 coïncidait avec la parcelle de la résidence qui était la propriété du ménage.

En ce qui concerne la fertilité du sol, il ressort des résultats du tableau 2 que les terres sont de moins en moins fertiles au fur et à mesure qu'on s'éloigne du lieu de résidence. Avec très peu de champs considérés comme étant « très fertiles », la grande majorité a un niveau de fertilité bonne ou médiocre. Ceci s'explique par deux facteurs. Les champs sont plus souvent en location et les contrats annuels de location des champs ne motivent pas les ménages à s'investir dans l'amélioration du sol. De surcroît, une plus grande distance entre le lieu de résidence et le champ rend difficile l'accessibilité des fertilisants (généralement organiques) au bon lieu.

En ce qui concerne les cultures pratiquées, la production se concentre essentiellement sur des cultures vivrières (manioc, haricot, maïs, arachide, patate douce...). L'agriculture étant essentiellement de subsistance, les ménages produisent en vue de la satisfaction de leurs besoins et ensuite vendent le surplus. Contrairement aux autres territoires du Sud-

Kivu, l'île d'Idjwi écoule facilement ses productions vers les villes de Bukavu et de Goma ainsi que vers le Rwanda, grâce aux bateaux et pirogues qui la relient à ces lieux de grande consommation. Les cultures d'autosubsistance et de « petit surplus » se pratiquent aussi bien sur les parcelles détenues en propre que sur celles prises en location. Cependant, les cultures de rente ne se pratiquent que sur des terrains en propre et ne sont donc cultivées que par les ménages qui possèdent leurs terres. En effet, la location entre paysans n'est accordée que pour une période d'une année renouvelable. Ainsi, les cultures pérennes ne sont pas admises. Pour les ménages qui disposent de quelques champs, les caféiers – associés à d'autres cultures vivrières – peuvent constituer une source de revenus supplémentaires. Les possibilités de vente vers le Rwanda et l'organisation actuelle des producteurs en coopératives donnent plus de facilités d'écoulement. Néanmoins, cette option est seulement explorée par 8 % des ménages enquêtés.

Sur les champs des grandes concessions, on cultive des cultures de rente, comme le café et le quinquina. Les cultures vivrières des ménages locataires présents sur ces champs sont installées dans les interlignes de celles pérennes. En plus des fonds de location que les ménages sont tenus de déboursier, les propriétaires terriens bénéficient également de l'entretien pour les cultures pérennes à partir de ceux réalisés sur les vivrières par les locataires.

L'innovation paysanne et le recours aux savoirs locaux comme modes de résilience face à la rareté foncière et à la saturation agraire à Idjwi

Au regard de tout ce qui précède, des stratégies de résilience semblent se développer face à la saturation agraire observée sur l'île d'Idjwi. En fait, la vulnérabilité agraire à Idjwi est symptomatique de la réalité plus générale dans les Hautes Terres du Kivu. Ainsi, face au paradigme de la rareté des ressources naturelles et du foncier agricole en particulier, réfléchir aux pistes de solution est une nécessité cruciale.

En fait, la question de la « rareté » a largement occupé l'économie politique classique ; comme le font observer Laure Desprès et Thomas Vallée :

Les auteurs classiques tels que Malthus, Ricardo ou Jevons ont posé le problème de la gestion de la rareté de fait (quantité donnée des terres disponibles) et des conséquences en résultant (surexploitation des ressources naturelles). Ils ont alors posé pour nombre d'entre eux l'idée du marché comme solution d'allocation des ressources disponibles. Ils ont à cet effet considéré que la confrontation entre l'offre et la demande engendre un prix, qui reflète à la fois l'utilité et la rareté du bien. (Desprès et Vallée, 2014 : 2)

Cependant, Desprès et Vallée indiquent que ce schéma classique ne se concentre que sur la croissance économique, en perdant de vue d'autres enjeux sociaux et environnementaux.

S'agissant de la marchandisation foncière, tout d'abord, plusieurs auteurs (Madjarian, 1991 : 27 ; Le Roy *et al.*, 2016 : 388) ont démontré, dans le contexte subsaharien en général, qu'au sein de ces marchés il y a souvent une asymétrie d'information. Celle-ci mène vers l'exclusion des catégories sociales les plus pauvres dans l'accès à la terre. Ils ont insisté par ailleurs sur la structuration d'un marché foncier de type « imparfait » dans de nombreux cas

où les contours juridiques et sociologiques de l'aliénation de la terre ne répondent pas aux théories de l'économie politique classique. Éric Léonard (2008) démontre également comment, dans le cas mexicain, avec un environnement de forte concurrence économique et de dérégulation, la marchandisation a accentué les asymétries de pouvoirs déjà présentes. Le parcours historique de l'arène foncière de l'île d'Idjwi offre un exemple typique. Au cours de différentes phases de réorganisation de l'espace foncier, l'asymétrie d'information a plus bénéficié aux élites politiques. Les concessions foncières expropriées durant la colonisation ont – pendant la phase de zaïrianisation – profité aux élites politiques. Une seule personne a bénéficié de plus de 20 % des bonnes terres arables d'Idjwi⁹. Les paysans ont été les premières victimes de ce modèle, car exclus des terres appartenant jadis à leur communauté. Aussi les communautés autochtones (les Pygmées) demeurent victimes de bien des manipulations foncières. Comme le fait observer Joël Baraka Akilimali dans une étude spécifique sur la question :

Ils n'ont pas à proprement parler un seul document formel leur accordant sécurité sur la terre qu'ils revendiquent dans un modèle économique de marché où le titre de propriété/concession a valeur authentique. D'ailleurs, ils répètent naïvement que la terre leur a été donnée par le *Mwami* or celui-ci n'hésite pas, souvent, poussé par l'élite locale, à morceler des lopins de terre sur les terres supposées appartenir aux Pygmées. Ils n'ont pas dans l'ensemble fait de grandes études pour maîtriser les méandres cadastraux, et des arrangements fonciers manipulateurs leur sont proposés souvent sans qu'ils comprennent au juste la portée contractante qui s'impose à eux avec les autres communautés locales. (Baraka Akilimali, 2017b : 16)

C'est dans ce contexte que certains Pygmées se sont rebellés, notamment en 2011, conduisant à la mort d'hommes dans les villages de Bulega en chefferie de Rubenga. Les inégalités dans l'accès à la terre affectant particulièrement la minorité des populations pygmées semblent néanmoins intéresser de plus en plus le lobby des organisations non gouvernementales locales, comme l'Union pour l'émancipation de la femme autochtone. D'autres conflits fonciers relativement violents sont également récurrents entre les populations riveraines des plantations, notamment en groupement Kihumba dans la partie nord ou dans le village de Buzibu dans la partie sud. Des heurts y sont rapportés entre populations riveraines et gérants ou gardiens des plantations concédées à la succession Bisengimana à la suite de la zaïrianisation de 1971, souvent à cause des accusations de spoliation des terres sur ce domaine (entretiens à Idjwi, décembre 2019). On note aussi d'autres conflits fonciers d'une violence relative entre l'Église catholique locale et ses riverains. Ils se sont soldés par exemple dans le groupement Mugote par des combats entre les paysans et les policiers mobilisés par la paroisse locale, avec des cas de blessés graves et des destructions de cultures entre 2012 et 2013 à Bwando en groupement Mugote (entretiens à Idjwi, décembre 2019). L'on note aussi des cas d'accaparement des terres rapportés par l'Église locale, créant des conflits fonciers latents ou ouverts comme à Kisiza, à Kamole, à Lemera... (entretiens avec les chefs des villages sur l'île, avril 2017).

⁹ Pour ce qui est de l'île d'Idjwi, en ne considérant que la proportion de bonnes terres agricoles optimales, les plantations Bisengimana couvriraient à elles seules au moins 20 % du territoire insulaire ; d'où l'urgence d'une réforme agraire sur l'île de l'avis de plusieurs experts tels qu'Isaac Buchekabirhi (2010 : 20-23).

Au-delà de la décongestion spontanée vers les petits centres ruraux émergents sur l'île ou vers les grandes villes de la région (Bukavu, Goma, Kigali, Bujumbura), l'innovation est de plus en plus envisagée par les populations d'Idjwi pour sortir de la dépendance agraire restrictive pour leur survie. L'innovation semble ainsi s'analyser sur deux terrains.

D'une part, l'innovation à travers la valorisation des savoirs locaux est observée dans l'amélioration de la production locale à côté des savoirs « scientifiques modernes ». De manière générale, la littérature actuelle reconnaît la capacité du paysan à innover et à s'adapter aux situations nouvelles (Chambers *et al.*, 1994 ; Scoones et Thompson, 1999). Ainsi, ce qu'on croit être une simple divergence d'ordre technique entre la recherche agronomique et les paysans est en réalité une confrontation entre systèmes sociaux dans laquelle le savoir local est dominé (Dupré, 1991 : 29). Sur l'île d'Idjwi, concrètement, les innovations paysannes portent sur l'adaptation des savoirs locaux antérieurs aux besoins actuels dictés par la rareté de la terre ou alors par son appauvrissement. Ainsi, note un témoignage :

Les bananeraies affectées par un virus ont été remplacées par la culture des colocases¹⁰ dans plusieurs villages. Par ailleurs, l'alcool traditionnel à base de banane, le *kasiksi*, qui constituait une source de revenus pour les familles de nombreux paysans a d'abord été importé du Rwanda. Par la suite, les paysans ont commencé à le substituer par d'autres voies en produisant un nouveau type d'alcool fait à base d'ananas, souvent à moindre coût, jusqu'à redonner une économie locale aux familles qui dépendaient jadis du *kasiksi* et en facilitant une optimisation des exploitations foncières agricoles là où la culture d'ananas est abondante. (entretien à Mugote, avril 2017)

Les savoirs locaux ont également permis de s'émanciper de certaines cultures appauvrissantes – notamment le manioc – qui n'ont pas facilité la sécurité alimentaire. Un acteur impliqué dans le développement local à Idjwi nous signalait comment de plus en plus de paysans remplacent la culture de manioc – qui prend plus d'un an (18 mois en moyenne) pour pousser – avec d'autres cultures (maïs, patates ou pommes de terre). Il s'agit donc d'une mutation timide mais progressive des systèmes agraires vers des cultures qui privilégient un rapport espace-temps dans un contexte de rareté foncière. Ainsi, cette mutation privilégie des innovations dans l'exploitation foncière agricole qui soient plus favorables à la sécurité alimentaire des paysans, sans laquelle la sécurité foncière est souvent menacée dans la dynamique du « foncier agricole ». La sécurité alimentaire bénéficie de l'accompagnement des organisations non gouvernementales telles que le Centre de promotion rurale (CPR) (entretiens à Bugarula, août 2020).

D'autre part, l'innovation porte aussi sur la diversification des sources de revenus, et surtout les sources non dépendantes de l'accès à la terre. L'île d'Idjwi semble disposer de deux atouts majeurs : la sécurité physique quasi totale comparée à d'autres milieux ruraux de la province et sa position stratégique à cheval entre deux villes congolaises (Goma et Bukavu) et trois villes rwandaises (Gisenyi, Kibuye, Cyangugu). Cette position a favorisé un trafic grandissant des riverains insulaires de la côte est de l'île d'Idjwi en particulier, qui dépendent de moins en moins du foncier agricole, mais qui sont très impliqués dans le commerce

¹⁰ Plante tropicale de la famille des aracées, cultivée pour sa racine riche en féculé.

transfrontalier avec le Rwanda ou dans la pêche. Un acteur impliqué dans ce commerce transfrontalier donne ce témoignage :

Je suis armateur depuis 2010, époque où j'ai repris les affaires commerciales de ma famille autour du trafic sur le lac Kivu par Boat. Je suis impliqué dans les échanges commerciaux dans cette partie de l'est d'Idjwi et je fréquente par semaine plusieurs petits villages de l'île, notamment Bwina, Boza, Muguza, Nkuvu, Musoko, Bwando, et parfois la partie d'Idjwi nord en direction des villes de Goma au Nord-Kivu, mais surtout en direction des villes rwandaises de Kibuye, de Kirambo, de Gisenyi et de Cyangugu. Ce n'est pas facile, car nous sommes souvent arrêtés par les militaires de la marine rwandaise, mais lorsqu'on a les documents d'accostage on ne craint rien et on évite d'amener les effets de la fraude tels que le café non déclaré à la douane congolaise ou les pagnes. Ce flux transfrontalier a permis à beaucoup des personnes de s'émanciper de l'agriculture au profit de la pêche et du commerce transfrontalier et cela a permis à beaucoup de gens de s'acheter des tôles et de reconstruire leurs maisons en matériaux durables. [...] Comme l'accès à la terre devient difficile ou alors improductif, nous préférons le commerce transfrontalier avec le Rwanda et les grandes villes du Congo comme Goma et Bukavu où nous amenons régulièrement des produits de la pêche des fretins appelés *Sambaza*. (entretien à Mugote, avril 2019)

Par ailleurs, nos observations de terrain en particulier sur la côte ouest de l'île font état du développement d'un secteur touristique avec la construction de plusieurs hôtels et maisons de vacances. Si ces investissements dans l'hôtellerie sont encore faibles et plus orientés vers l'élite urbaine, ils sont néanmoins à la base d'un élan de diversification locale des sources de revenus pour les populations locales, au-delà du foncier agricole.

Conclusion

La situation agraire à Idjwi, marquée par l'existence de fortes pressions foncières, fait que ce territoire insulaire reste paradoxalement le moins exposé aux conflictualités violentes, contrairement à celles observées dans d'autres territoires du Sud-Kivu autour de la compétition foncière. Certes une certaine homogénéité sociale relative sur l'île semble *a priori* expliquer la faible conflictualité de masse, mais une telle homogénéité n'est pas une explication suffisante. D'ailleurs, la conception d'un peuplement homogène à Idjwi n'est pas totale au regard des tensions de faible intensité existant dans l'accès à la terre entre la majorité du peuplement Bahavu et les minorités autochtones pygmées, ainsi que les populations immigrées du Rwanda, mais qui sont plus ou moins intégrées, voire métissées localement. Il a été démontré que de nombreuses sous-régions du Kivu montagneux, qui sont également relativement homogènes sur le plan ethno-tribal (comme au Nord-Kivu autour des groupements bordant le parc national de Virunga et l'Ouganda à l'est des territoires de Beni et Lubero), ont néanmoins vécu d'importants conflits violents autour de la terre pendant que d'autres groupements plutôt hétérogènes ont été largement épargnés (Potték *et al.*, 2016 : 83-125).

Dans une situation de compétition extrême autour de la ressource principale (la terre cultivable), la composition ethno-tribale (homogène *versus* hétérogène) de la population locale peut jouer un rôle important dans la propagation de conflits fonciers. Mais la gouvernance est bien plus importante : les systèmes de règles et de normes et leur application

cohérente dans la gestion foncière. Notre recherche démontre clairement que l'île d'Idjwi est bien avancée dans ce sens : malgré ses pressions agraires extrêmes, sa gestion foncière a réussi à éviter de grands conflits sanglants autour de la terre. En dépit de tous ses problèmes, Idjwi a alors le « luxe » de pouvoir pleinement se concentrer sur la résolution des plus prégnants problèmes socio-économiques et socio-écologiques de son peuple. Et ceci notamment par la diminution des pressions agraires via la facilitation et la formalisation souple de l'accès à la terre pour les paysans et les sans-terre ; l'adoption et la promotion du savoir local dans la mise en valeur de l'espace et dans les pratiques de l'agriculture ; une promotion proactive d'alternatives économiques à l'agriculture de subsistance ; et la facilitation de la migration croissante vers des espaces ruraux extra-insulaires moins peuplés ainsi que vers les grands centres urbains de la région.

En même temps, au-delà de la décongestion spontanée vers d'autres milieux extra-insulaires, le recours à l'innovation des modes agraires locaux permet une résilience locale et une progressive indépendance vis-à-vis du seul facteur agraire pour la survie locale. La question d'une réforme agraire tendrait à proposer une remise en question des droits sur les grandes exploitations telles que les plantations, même si, en réalité, celles-ci demeurent dans une situation d'exploitation partielle par des paysans, moyennant des petits contrats de métayage. On voit dès lors qu'en dépit de dénoncer le caractère inégalitaire de la répartition foncière du fait des injustices agraires historiques, une réforme agraire allant dans le sens de redistribuer la terre ne peut que conduire à formaliser des occupations déjà existantes. En fait, une résistance des élites politiques qui gardent un contrôle fort sur les institutions de l'État devant valider une telle réforme est inévitable. Dans une région insulaire où la démographie s'accroît sans que s'accroisse le territoire, les réformes agraires doivent plutôt porter sur des innovations socialement promotrices et économiquement orientées vers une prospérité partagée grâce à une gouvernance inclusive, compétitive et créatrice d'emplois durables. La tendance encourageant une réforme agraire vers un retour aux « communs » demeure elle-même limitée dans la mesure où elle finit par être détournée par les élites qui en profitent pour refaire une captation de la rente foncière par un processus de remembrement agraire (Nyenyezi *et al.*, 2021), sans fondamentalement provoquer une économie agricole performante.

Remerciements

Les auteurs remercient d'une part l'ARES (Académie de recherche et d'enseignement supérieur/Belgique) pour l'appui financier à cette recherche et Olivier Kalala pour l'appui technique en cartographie dans la réalisation de la présente recherche.

Bibliographie

- Acker V.F., 1999, « La "pembénisation" du Haut-Kivu : opportunisme et droits fonciers revisités », in *L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 1998-1999*, Paris, L'Harmattan, pp. 201-235.
- Ansoms A., Marysse S., 2011, *Natural Resources and Local Livelihoods in the Great Lakes Region of Africa. A Political Economy Perspective*, New York, Palgrave, Macmillan.

- Baraka Akilimali J., 2017a, « Territoire et foncier en Afrique contemporaine : de la marchandisation des droits fonciers vers la redéfinition des dynamiques paysannes en territoire insulaire d'Idjwi (RDC) », mémoire de master de spécialisation en science politique, Université catholique de Louvain, 155 p.
- Baraka Akilimali J., 2017 b, « Étude socio-économique sur les droits des peuples autochtones pygmées de l'île d'Idjwi », rapport de volontariat, Louvain Coopération, 27 p.
- Baraka Akilimali J., 2022, « La déforestation du massif forestier de Nyamusisi en territoire insulaire d'Idjwi (RDC) : économie politique d'une "tragédie des communs" », *Bukavu Journal for Economics and Social Sciences*, n° 4, Paris-Bukavu, L'Harmattan.
- Bernadie N., Taglioni F., 2005, *Les dynamiques contemporaines des petits espaces insulaires : de l'île-relais aux réseaux insulaires*, Paris, Karthala.
- Buchekabirhi I., 2010, « La destruction de la réserve forestière de Nyamusisi (Idjwi) et les Droits de l'homme », mémoire de maîtrise en Droits de l'homme, Université catholique de Bukavu, 109 p.
- Chambers R., Pacey A., Thrupp A., 1994, *Les paysans d'abord, les innovations des agriculteurs et la recherche agronomique*, Paris, Karthala-CTA.
- Dally B.M.H., 2016, « Saturation foncière et stratégies de sécurisation alimentaire dans les exploitations agricoles du Haut-Sassandra », mémoire de master, Université Alassane Ouattara, Sénégal, 123 p.
- Desprès L., Vallée T., 2014, « Que proposent les économistes pour gérer les ressources naturelles en fonction des besoins socio-économiques fondamentaux des populations ? », in F. Collart Dutilleul, T. Bréger (dir.), *Penser une démocratie alimentaire, Volume II, Proposition Lascaux entre ressources naturelles et besoins fondamentaux*, Inida, San José, pp. 385-403.
- Dupré G. (dir.), 1991, *Savoirs paysans et développement*, Paris, Karthala-Orstom.
- Hecq J., 1963, « Agriculture et structures économiques d'une société traditionnelle au Kivu (Congo) », INEAC, série scientifique, n° 103, 60 p.
- International Alert, 2009, « Étude sur le rôle de l'exploitation des ressources naturelles dans l'alimentation et la perpétuation des crises de l'Est de la RDC », 91 p.
- Kambale Nzweve J.L., Mudinga M.E., 2013, « Le projet d'une réforme agraire au Nord-Kivu : les impasses au point de départ », in *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2013-2014*, Paris, L'Harmattan, pp. 199-222.
- Khonde P., 1975, « Contribution à l'étude des systèmes agraires des hautes terres du Kivu », mémoire de licence, ISP-Bukavu, département de Géographie, 134 p.
- Léonard E., 2008, « Marché foncier, asymétries de pouvoir et exclusion », *Économie rurale*, n° 303-304-305, pp. 136-153.
- Le Roy E., Karsenty A., Bertrand A., 2016, *La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables*, Paris, Karthala.
- Madjarian G., 1991, *L'invention de la propriété, de la terre sacrée à la société marchande*, Paris, L'Harmattan.
- Mafikiri Tsongo A., 1994, *La problématique foncière au Kivu montagneux (Zaire)*, Cahiers du CIDEP, n° 21, Academia, Louvain-la-Neuve, L'Harmattan, Paris.

- Mathys G., Vlassenroot K., 2016, « Pas juste une question de terres : litiges et conflits fonciers dans l'Est de la RD Congo », Rift Valley Institute, 9 p.
- MECNT, 2011, « Étude qualitative sur les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en République Démocratique du Congo », version finale, rapport du ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT), 46 p.
- Mpangukano L., 1996, « Surpeuplement de l'Archipel d'Idjwi et sa décongestion par l'émigration spontanée », mémoire de licence, département de Géographie, Institut supérieur pédagogique, Bukavu.
- Mudinga E., 2017, « La création des espaces ingouvernables dans les luttes foncières : analyse de la résistance paysanne à l'accaparement des terres au sud Kivu, RD Congo », thèse de doctorat, Université catholique de Louvain, École des sciences politiques.
- Mufungizi A., Deville P., « Croissance démographique et équilibre environnemental : l'enjeu de la sécurité alimentaire au Sud-Kivu », *Revue des questions scientifiques*, n° 179(1), pp. 133-152.
- Mugangu M.S., 1996, *Foncier, territorialité et nationalité dans le Kivu montagneux : quelles articulations ?*, Louvain-la-Neuve, Mimeo.
- Mugangu M.S., 2009, « Crise foncière à l'est de la RDC », in *L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 2007-2008*, Paris, L'Harmattan, pp. 385-414.
- Newbury D.S., 1991, *Kings & Clans: Ijwi Island and the Lake Kivu Rift: 1780-1840*, Boston, WI Press.
- Ngalamulume G., 2016, *Le Développement rural en RD Congo. Quelles réalités possibles ?*, Louvain-la-Neuve, L'harmattan-Academia.
- Nicolai H., 1994, « La répartition et la densité de la population au Kivu », Académie royale des sciences d'outre-mer, rapport de recherche, 73 p.
- Nyenyezi B.A., Claessens K., Ansoms A., 2021, « Rethinking communal land governance in the Great Lakes Region of Central Africa », *Progress in Development Studies*, n° 21(2), pp. 144-160.
- Pottek E., Kasisi R., Herrmann T., 2016, « Land Tenure and Conflict Propagation: Critical geopolitics from the rural grassroots in North Kivu (Democratic Republic of Congo) », *Cahiers de géographie du Québec*, n° 60(169), pp. 83-125.
- Ramanantsoa T.S., 2019, « Analyse du régime foncier et social dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri en République démocratique du Congo », UN HABITAT, Nairobi, 71 p.
- Scoones I., Thompson J., 1999, *La reconnaissance du savoir rural - savoir des populations, recherche agricole et vulgarisation*, Paris, CTA-Karthala.
- Stearns J., Kiepe T., 2020, « Pareco : Questions foncières, hommes forts locaux, et politiques de milice au Nord-Kivu », Institut de la Vallée du Rift, 64 p.
- Tallet B., 2003, « Comment gérer un espace fini ? Nouveaux enjeux fonciers en zone de colonisation agricole dans l'Ouest du Burkina Faso », Conference papers, 9 p., <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00136998/en/>
- Veyret Y., 2011, Préface, in F. Taglioni (dir.), *Insularité et développement durable*, IRD éditions, pp. 18-30.

Zabaday N., 1992, « Les actions de développement communautaire dans la zone rurale et insulaire d'Idjwi », mémoire de licence, département de Géographie, Institut supérieur pédagogique, Bukavu, 145 p.